

Réunion du Conseil Communal du 14 octobre 2019

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 14 octobre 2019 à 19 heures 00 à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN, 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ, 2^{ème} adjoint et Mmes Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe (arrivée 20h45), Maryse BUTHOD, 4^{ème} adjointe.

Mmes - MM. Didier ANXIONNAZ, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI (arrivée 20h10), Isabelle GIROD-GEDDA (arrivée 19h20), et Patricia MARCHAND MAILLET (arrivée 19h30) (conseillers municipaux).

Absents excusés – MM. Francis DANCRE (pouvoir à R. POUSSIN), Anthony TRESALLET (pouvoir à A. FAVRE), Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND et Emmanuel GIROND.

Date d'envoi de la convocation : 08 octobre 2019

Ouverture de séance : 19 h 05

Clôture de séance : 20h45

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Roger POUSSIN, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, coordinatrice à Bellentre, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Point sur les dossiers juridiques en cours (DOZIAS -)
2. Information concernant le projet de Méthanisation Tarentaise
3. Point concernant les subventions, commune déléguée de Bellentre
4. Point concernant l'éclairage de la RN 90 à Gothard – Elu référent à désigner
5. Point sur l'ASSERTOUR et remplacement d'Emmanuel GIROND, membre de l'OGMC
6. Participation à l'accueil de la gare de LANDRY
7. Information sur l'appel à candidatures lancé pour la gestion de l'épicerie de Bellentre
8. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus
9. Finalisation des plannings pour la tenue des bureaux de vote lors des élections municipales de mars 2020
10. Dossier fonciers (...)
11. Questions diverses

PREAMBULE

En préambule de cette séance du conseil communal, Monsieur Anthony FAVRE indique informe les conseillers présents que certains élus sont retenus par d'autres réunions et arriveront en cours de conseil. C'est le cas notamment pour Madame Marie-Suzanne GROETZINGER qui est actuellement en réunion à l'APTV pour recueillir des informations sur les tests de radon actuellement en cours ou à venir sur nos territoires, ainsi que mesdames Patricia MARCHAND MAILLET et Isabelle GIROD GEDDA qui sont en réunion à l'école de Montchavin.

INFORMATIONS

1. Point sur les dossiers juridiques en cours (La POYA – DOZIAS -)

Dossier « LA POYA » : Anthony FAVRE donne la parole à Maryse BUTHOD qui indique que la situation n'a pas évolué. Il demande à ce qu'un point soit rapidement fait avec le service financier sur ce dossier. A SUIVRE

Dossier DOZIAS : Anthony FAVRE fait un point sur la procédure en cours et indique que le transport sur les lieux qui devait avoir lieu 2^{ème} quinzaine d'août et qui avait été annulé et reporté à une date ultérieure, a été fixé par le juge au 26 novembre 2019.

Il rappelle que c'est une affaire qui a débuté il y a déjà une quinzaine d'années et qu'une procédure de délaissement est en cours afin de pouvoir acquérir le tènement ; en parallèle, une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été engagée. Dossier A SUIVRE.

2. Information concernant le projet de Méthanisation Tarentaise

Anthony FAVRE indique que la police de l'eau a fortement conseillé la CCHT (Communauté de Communes de Haute Tarentaise) d'étudier ce projet de méthanisation afin d'éviter le transport de ses boues jusque dans les départements de l'Isère ou du Rhône pour y être traitées.

(Arrivée d'Isabelle GIROD GEDDA – 19h20)

Anthony FAVRE expose qu'une étude a été menée sur toute la Haute Tarentaise et on estime à 1 338 000 tonnes de boues à traiter.

La Plagne est la seule station à être dotée d'une compostière permettant d'épandre les boues sur le domaine skiable pour favoriser le ré-engazonnement après travaux.

Roger POUSSIN demande si le projet ne porte que sur les boues des STEPS (Stations d'Épuration).

Anthony FAVRE répond par l'affirmative.

Il explique que l'implantation pose déjà quelques problèmes, que les coûts sont très élevés (de l'ordre de 12 millions d'euros qui seront à payer via le prix de l'eau donc par les abonnés et que le retour sur investissement est assez faible).

Anthony FAVRE est favorable à ce projet du point de vue de la réflexion intellectuelle mais craint que sa mise en place et son financement soient compliqués ; cette technologie pourrait être utilisée par la mise en place de bus spécifiques mais cela nécessiterait de très lourds investissements pour pouvoir l'utiliser.

(Arrivée de Patricia MARCHAND MAILLET – 19h30)

3. Point concernant les subventions, commune déléguée de Bellentre

Un point est fait, à titre d'information, sur le montant des subventions qui ont pu être sollicitées et attribuées au niveau de La Plagne Tarentaise depuis ces 4 à 5 dernières années : montant total dépassant les 1 200 000 € au niveau de la commune nouvelle avec plus de 300 000 € sur la seule commune déléguée de Bellentre.

4. Point concernant l'éclairage de la RN 90 à Gothard – Elu référent à désigner

Anthony FAVRE indique que ce point a déjà été évoqué lors du dernier conseil communal du mois de septembre.

Il rappelle ce qui avait alors été indiqué : « *Anthony FAVRE procède à un bref rappel des faits et explique que des mâts d'éclairage provisoires ont été posés au niveau du carrefour de GOTHARD pour sécuriser la traversée de la RN 90 notamment pour les scolaires qui prennent le bus pour se rendre au collège et au lycée. Dossier à suivre pour voir pour la pérennisation du dispositif en fonction des obligations réglementaires.* »

Il indique aujourd'hui qu'il est nécessaire de désigner un élu référent dans ce dossier pour pouvoir suivre et mener à terme ce dossier de sécurisation du carrefour de manière pérenne.

Patricia MARCHAND MAILLET demande si la commune ne peut pas obtenir l'aide et le soutien technique de la DIR ?

Anthony FAVRE lui répond par l'affirmative mais il faut en ce cas qu'un élu se saisisse du dossier et demande à ce que les élus y réfléchissent et se fassent connaître.

5. Point sur l'ASSERTOUR et remplacement d'Emmanuel GIROND, membre de l'OGMC

Anthony FAVRE et Roger POUSSIN reviennent brièvement sur la décision de créer l'ASSERTOUR destinée à remplacer à terme l'OGMC.

Le passage de témoin devait se dérouler lors du CA (Conseil d'Administration) du 1^{er} octobre mais lors de cette réunion, les membres de l'ASSERTOUR ont décidé de sursoir à la mise place de cette association et de demander à l'OGMC de poursuivre sa mission jusqu'aux prochaines échéances municipales de mars 2020 voire jusqu'à la fin de la saison d'hiver.

Cependant, il est indiqué qu'afin d'avoir une représentation des élus dans le CA actuel de l'OGMC, il sera présenté lors d'un prochain conseil municipal une délibération proposant de remplacer Emmanuel GIROND au sein du CA par Isabelle GIROD GEDDA.

6. Participation à l'accueil de la gare de LANDRY

Anthony FAVRE donne lecture aux conseillers d'un courrier émanant du SIVOM Landry-Peisey quant à la mise en place d'un agent positionné en gare de Landry et permettant d'accueillir, orienter et renseigner les touristes sur leurs destinations de vacances. Il indique que le SIVOM recrute déjà un agent qui assure ces missions et renseigne les vacanciers sur les destinations de la station de Peisey-Vallandry chaque samedi d'hiver et suggère qu'un agent soit recruté dans des conditions similaires pour renseigner les touristes sur notre destination de station de La Plagne Montchavin Les Coches.

Anthony FAVRE indique que Moutiers ainsi que Bourg St Maurice mettent déjà à disposition des personnes pour orienter les clients à la descente des trains.

Il demande l'avis au conseil communal avant de prendre RDV avec le président de l'OTGP, la compétence tourisme ayant été transférée à cette association via le SIGP ; il indique que le mode de mise à disposition devra encore être affiné : paiement d'une participation estimée à environ 3 500 € chargés sur la saison d'hiver ou embauche d'un nouvel agent... Dossier A SUIVRE

7. Information sur l'appel à candidatures lancé pour la gestion de l'épicerie de Bellentre

Anthony FAVRE passe la parole à Patricia MARCHAND MAILLET qui indique que le retour des candidatures a été fixé à mi-novembre et qu'un point plus précis sera fait ensuite, l'idée étant que le candidat puisse être retenu assez tôt afin de pouvoir travailler avec l'architecte pour pouvoir finaliser le projet.

(Arrivée de Valérie FERRARI – 20h10)

De l'avis de tous, il sera nécessaire d'être au moins deux personnes pour mener à bien ce projet d'épicerie-snack-bar.

Une réunion publique aura lieu le mardi 12 novembre à la salle des fêtes de Bellentre pour présenter « publiquement » le projet et présenter quelques esquisses.

Il est rappelé que l'emprise foncière de ce projet ne se fera « que » sur l'emprise de la bibliothèque actuelle.

Le désamiantage devrait démarrer aux alentours des semaines 42-43 ; la déconstruction du bâtiment se fera ensuite.

8. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus

Anthony FAVRE demande aux élus en charge des projets de bien vouloir indiquer l'état d'avancement de ceux-ci :

Valérie FERRARI indique que la tour de chronométrage du stade de la Buffette avance et est en cours.

Roger POUSSIN indique que les travaux du lotissement de Montchavin avancent et sont toujours en cours puisque l'on peut bénéficier d'un temps encore bien clément pour la période. Une petite problématique est apparue par rapport au camping et au bouclage de la route et est à l'étude par les services de la mairie notamment pour connaître le coût qui sera engendré par ce problème à résoudre.

Patricia MARCHAND MAILLET souhaite prendre la parole pour remercier très sincèrement et chaleureusement le travail de Christophe, le fleuriste-paysagiste de la commune déléguée de Bellentre pour le travail remarquable qu'il a exécuté notamment au niveau de l'aménagement du rond-point de Montchavin. Il a en effet, avec Yann, proposé le projet aux élus qui ont tout de suite adhéré à l'idée de construire cette arche abritant cette sculpture des 2 savoyards (réalisée par M. GOMBERT) ainsi que le pilier supportant ce magnifique chaudron mettant tellement bien en valeur l'arrivée dans la station. Elle les remercie vraiment pour les super idées qu'ils apportent et le travail de la pierre sèche qu'ils réalisent pour embellir la commune.

Maryse BUTHOD indique que l'architecte qui était pressenti pour s'occuper de l'extension de l'espace Paradisio a décliné car le projet est « trop petit pour lui ».

Anthony FAVRE demande à Maryse BUTHOD qu'elle puisse voir avec les services pour qu'un écrit émane de lui en ce sens pour classement dans le dossier et il souhaite que ce dernier fournisse à la commune un document numérisé en format DWG de tout l'existant.

Il suggère que ce soit un architecte spécialisé dans les piscines qui soit retenu pour poursuivre cette mission.

Dossier A SUIVRE..

Isabelle GIROD GEDDA fait part d'une 2^{ème} réunion qui a eu lieu au sujet des travaux de la place des Carreaux aux Coches. Elle indique qu'un projet avec un esprit gradins de type théâtre de verdure avec une zone Pic-Nic avec vue sur le Mont Blanc est apparu, avec accord des restaurateurs avoisinants.

Une présentation aura lieu demain, 15 octobre à 14h00 à l'OT.

Anthony FAVRE en termine de ce tour de table pour indiquer que les travaux concernant le mur des Granges devraient se terminer dans une quinzaine de jours soit jusqu'à la fin octobre.

9. Finalisation des plannings pour la tenue des bureaux de vote lors des élections municipales de mars 2020

Anthony FAVRE indique qu'il manque encore quelques créneaux à « combler ».

Une petite pensée toute particulière à René CABOT qui prenait toujours volontiers un créneau pour assurer une permanence lors de la tenue des bureaux de vote ou lors du dépouillement. Il va nous manquer. !!

10. Dossier fonciers (...)

Roland RICHERMOZ indique n'avoir aucun dossier particulier à soumettre ce soir.

(Arrivée de Marie-Suzanne GROETZINGER – 20h45)

11. Questions diverses

Anthony FAVRE indique que le planning des astreintes PCS est en cours d'élaboration par le service sécurité et remercie les élus de s'inscrire sur un créneau jusqu'à la mi-mars, date des prochaines élections.

Il informe également que dans le cadre de la campagne des mesures du Radon à venir sur la commune, la pose des dosimètres aura lieu très bientôt.

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 18 novembre 2019 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie déléguée de Bellentre.